

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix huit

Le quatre octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs BILLON Claude; DUBRAUD Xavier; LEVÉQUE Richard, MOUTARD Michel, MASURE Bertrand, MARCHETTI Cyril, LORSUNG Pascal, JACQUET Philippe, HUGEROT Florent, Mme DI FRUSCIA Claudine

Monsieur BILLON Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA SUITE DEGAT DES EAUX SALLE POLYVALENTE

Suite à la délibération du N°09/2018 concernant la déclaration de sinistre pour une infiltration sous toiture de la salle polyvalente, la compagnie d'assurance nous avait informé de la prise en charge de l'intégralité du montant des travaux de réparation soit : la recherche de fuites, le remplacement de la laine de verre et la peinture.

Nous avons reçu un chèque d'un montant de 3.216 € correspondant au remboursement des prestations réalisées par le couvreur.

Reste à recevoir la somme de 360 € pour les dommages en peinture (nous sommes en attente des travaux non effectués à ce jour) qui nous sera remboursée par GROUPAMA dès sa réception.

Le Conseil Municipal Accepte à l'unanimité d'encaisser le chèque d'un montant de 3 216 €

Même Séance

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA SUITE DEGAT DES EAUX EGLISE SAINT FELIX

Suite à un dégât des eaux à l'église Saint Félix, Madame le Maire rappelle la délibération N°23/2018 concernant la déclaration de sinistre faite à notre assureur GROUPAMA et le montant de la prestation à effectuer par L'Atelier Marc Philippe.

Le devis accepté par l'expert s'élève à 8 160,00 € TTC et correspond à l'intervention sur le mur nord et le nettoyage de la statue du Christ impactée par les coulures de tanin.

Le montant de la facture est pris intégralement en charge par l'assurance.

Le Conseil Municipal Accepte à l'unanimité d'encaisser un premier chèque d'un montant de 6 528,00 €, le solde - soit 1 632,00 € - nous parviendra après règlement intégral de la facture.

Même Séance

REFECTION TOITURE PETIT LAVOIR COMMUNAL

La commune dispose de deux lavoirs, un grand qui a été restauré et un second plus petit cadastré F 719 lequel présente un risque d'effondrement.

Il y a deux hypothèses : soit le laisser tel que et risquer de devoir alors le démolir, soit procéder à sa réfection.

Dans un souci de préserver le patrimoine historique de notre commune et offrir une dimension touristique permettant de découvrir divers aspects de la Laignes par la réouverture des sentes qui menaient à ses rives.

Madame le Maire a souhaité avoir l'avis de professionnels quant à sa réfection.

L'estimation se décompose comme suit : Travaux de maçonnerie (fondations sapées par La Laignes surtout suite aux dernières inondations ce qui risque de faire tomber la base de l'ouvrage et d'engendrer une obstruction sur le libre cours de la rivière) pour un montant de 4 740,00 € HT soit 5 688,00 € TTC.

Travaux de toiture y compris charpente, réhabilitation des pignons et façonnage du plancher bois pour un montant de 8 374,00 € HT soit 10 048,80 € TTC.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles à la DETR (Dotation globale d'équipement) et au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Vote,

Pour	Contre	Abstention
09	02	0

Décide de procéder à l'intégralité des travaux détaillés ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la DETR au plus fort de son taux soit 50 %.

Le Maire sollicite également l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

Le Conseil Municipal Charge Madame le Maire de solliciter d'autres entreprises, et en parallèle de déposer les dossiers de subventions, et signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

DEVIS POUR LA MISE EN SECURITE DU LOCAL TECHNIQUE

Madame le Maire explique la nécessité d'installer un système d'alarme au local technique de la commune.

La Société ACTIVEILLE a déjà équipé la Mairie,

Le Conseil Municipal DECIDE de continuer avec cette Société et ACCEPTE le devis d'équipement neuf de location et d'installation pour un contrat de 60 mois, avec la société LOCAM SAS qui se décompose comme suit :

Montant des loyers 120,87 € HT soit 145,04 € TTC, paiement trimestriel.

COFINTEX assurera la maintenance, supervision du système, abonnement de télésurveillance pour 66,19 € HT par mois soit 79,43 € TTC.

Mandate Madame le Maire pour signer les documents relatifs à cette opération.

Même Séance

COMPLEMENT DELIBERATION N°31 REFECTION DE L'ENSEMBLE DU LAVOIR TOITURE ET MACONNERIE

Madame le Maire fait savoir qu'en complément de la délibération N°31/2018, il y a lieu de préciser que les travaux de réfection du lavoir concerne la toiture et la maçonnerie.

La modification est acceptée à la majorité.

Même Séance

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RD 452 DITE GRANDE RUE

Le SDDEA continue ses interventions et une réunion de chantier se tient chaque mercredi.

Madame le Maire fait également savoir qu'elle a passé commande à Delta TP d'une paire de barrières au prix de 700,00 € HT, soit 840,00 € TTC à poser en entrée de village, côté Les Riceys, les automobilistes empruntant les trottoirs pour éviter les coussins berlinois. Le matériel sera installé dès réception.

Le Conseil Municipal est favorable à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil des diverses invitations reçues et de celles auxquelles elle s'est rendue.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Afin de célébrer la date anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918, rendez-vous est donné au Monument aux Morts, à 11h15, avec un dépôt de gerbe suivie d'une petite cérémonie au carré militaire qui vient d'être rénové.

REPAS DES AINES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal reconduit le repas des aînés de la commune et retient la date du dimanche 11 novembre 2018.

VANAGE SUR LA LAIGNES DANS LE PARC DU CHATEAU

Madame le Maire a rencontré en compagnie de M. Jacques BEAUFORT, Monsieur Jean-Philippe CAUQUELIN, Architecte des Bâtiments de France. Il a confirmé son opposition à ce projet d'effacement de vanage. En regard de la proposition de chauffage de l'église Saint Félix, il serait favorable à une installation mobile. Madame le Maire attend de nouvelles propositions tarifaires reprenant cette spécificité.

AFFOUAGES

Les personnes intéressées par les affouages 2018/2019, peuvent se faire inscrire en Mairie, du Mardi 16 octobre au Vendredi 9 novembre 2018 aux heures de secrétariat, soit le mardi de 14H00 à 19H00, les mercredi et vendredi de 8H00 à 12H00. L'affouage est réservé aux habitants de POLISY.

PETITION DES 47 & 49 GRANDE RUE

Le 28 septembre dernier, Madame le Maire a appris par la presse de l'existence sur Internet d'une pétition émise par la famille Danguin depuis le **15 septembre 2018** contre les coussins berlinois situés au 47-49 Grande Rue. Un mail envoyé le 29 septembre aux membres du Comité des Loisirs dont elle est par ailleurs membre les invitait à signer ladite pétition, par ailleurs distribuée sélectivement auprès des habitants de Polisy, non concernés par le problème. Des motifs divers et variés, étaient invoqués, dont le bruit insupportable, tel que rapporté dans la presse du 1^{er} octobre 2018 (une pleine page).

Madame le Maire rappelle que tout a été fait dans la transparence, avec entre autre une réunion publique à laquelle, il est vrai, certains des signataires brillaient par leur absence, et que si bruit il y avait pourquoi ne pas l'en avoir informée, on sait si bien pousser la porte de la Mairie et la solliciter quand on en a besoin. Elle déplore la forme : dans un village de 197 âmes, n'aurait-il pas été plus facile de l'inviter à se rendre compte, sur place, des désagréments occasionnés ? Elle va donc réserver rapidement une suite à ce dossier.

La séance est levée à 22h00.